



L'UNSA, votre alliée du quotidien

AAS « CIMETIÈRES »

Les AAS DEVE ont toujours été les parents pauvres de notre direction. Notre corps de métier n'étant pas considéré par notre direction comme les autres métiers de la DEVE, les effectifs n'ont cessé de décroître.

Pourtant la charge de travail, elle n'a jamais cessé d'augmenter. Notre responsabilité en matière de police funéraire est de plus en plus importante. La rémunération par contre elle n'a pas changé.



Il est temps que notre Direction nous montre plus de respect !

Un jour, aujourd'hui, demain, plus tard... Les AAS ne voient pas leur rémunération augmenter d'1 euro.

L'UNSA Surveillance demande à la Direction, l'ouverture de négociations sur :

- L'instauration, comme à la DPMP, d'une **prime de cycle annuelle. 1900€/an**
- **Le paiement de tous les dimanches à la même tarification sur l'année (96€24/dimanche).**
- **L'attribution d'une prime de NBI d'accueil (46,90€)** comme dans d'autres corps de métiers en contact avec le public.
- **La mise en place d'une prime repas**, les autres agents bénéficient d'une subvention accordée par la ville pour leur restauration et l'accès au restaurant d'entreprise.
- Comme pour tous les AAS de la Ville de Paris, quelle que soit leur spécialité, nous voulons que **l'intégralité de la pause repas soit incluse dans le temps de travail.**

Seuls les AAS « cimetières » assurent une mission de service public même pendant leur temps de pause repas.

AVEC L'UNSA, COMBATIFS ET DÉTERMINÉS



UNSA Ville de Paris

8-10 avenue Ledru-Rollin
75012 Paris

01 43 47 68 36
syndicat-uns-a-contact@paris.fr
villedeparis.unsa.org